

Concertation pour la quatrième période des CEE
Compte-rendu synthétique de l'atelier n°5 du 22 novembre 2016

Cet atelier « Registre et suivi quantitatif » s'est tenu le 22 novembre 2016, sous la présidence de M. Pascal DUPUIS, chef du service du climat et de l'efficacité énergétique (DGEC).

1. Présentation par la DGEC du registre CEE

La DGEC présente les missions du registre CEE (L221-10 et 11, R221-13 et R221-26 à 30 du Code de l'énergie) ainsi que le mode de renouvellement de la délégation de service public pour le registre CEE. La tenue du registre est actuellement déléguée à la société Locasystem, jusqu'à fin 2017.

2. Présentation par la DGEC de la synthèse des contributions reçues

Sujet par sujet, les différentes propositions sont exposées et ont fait l'objet d'échanges.

Propositions 1 à 3 :

Proposition n°1 :

Améliorer la qualité et la fiabilité du service, réduire le temps de résolution des bugs.
Prévoir une obligation de résultat de la part du prestataire pour assurer une stabilité de fonctionnement du site.

Proposition n°2 :

Améliorer l'information fournie aux acteurs sur les évolutions à venir en amont de ces évolutions (+ création d'un fil d'actualités / d'un historique des évolutions) ; prévoir un délai suffisant pour les tests avant mise en œuvre d'évolutions importantes.

Proposition n°3 :

Améliorer l'interface de gestion des comptes : mise en place de fonctionnalités avancées de recherche de dossiers, de génération de statistiques sur les dossiers déposés, d'extraction des informations saisies, création d'un onglet « comptabilité » listant les factures.

Ces propositions générales recueillent l'accord de tous les participants. Il est proposé d'indiquer dans le cahier des charges une obligation de résultat et de réactivité aux sollicitations (exprimée en jours).

La DGEC sera réceptive aux propositions des participants pour développer un indicateur et une cible pour mesurer et qualifier le taux de service, avec pénalité potentiellement associée.

Propositions 4 à 7 :

Proposition n°4 :

Encadrer les délais entre décision de délivrance et enregistrement des CEE sur le compte (délais entre notification des décisions définitives au registre et émission de facture et délai entre paiement de la facture et crédit des CEE).

Proposition n°5 :

Mettre en place un processus dématérialisé pour la transmission des factures du registre.

Proposition n°6 :

Prévoir la détection précoce des doublons externes.

Proposition n°7 :

Garantir la continuité du service entre les deux conventions.

Ces propositions recueillent l'accord de tous les participants.

Toutefois, la proposition n°6 nécessiterait de définir ce qu'est un doublon, quelles sont les règles d'identification et de traitement des doublons, et serait potentiellement à restreindre aux cas de doublons avec CEE déjà délivrés. La proposition n°5 ne présente pas le même caractère de priorité pour les acteurs et pourrait consister en la mise à disposition des factures au format pdf, sur le compte Emmy permettant ainsi plus de fluidité dans les échanges.

Propositions n°8 à 12 :**Proposition n°8 :**

Mettre en place une procédure dématérialisée pour les transferts.

Proposition n°9 :

Mettre en place un indice de marché « spot ».

Proposition n°10 :

Mettre en place une place de marché.

Proposition n°11 :

Faire certifier par un commissaire aux comptes les transactions au sein d'un groupe.

Proposition n°12 :

Mettre à disposition le total des transferts mensuels et le détail par catégorie d'acteur et par énergie.

Une place de marché ou un indice de prix relèverait d'une initiative privée. La prochaine DSP pourrait toutefois publier des données complémentaires (moyenne, 1^{er} et 3^e quartiles).

La proposition n°8 appellerait à une grande vigilance, au regard des grands inconvénients qu'elle pourrait générer.

La proposition n°11 viserait à améliorer la fiabilité de la déclaration du prix. Les participants émettent de fortes réserves quant à ses modalités pratiques, son efficacité et son opportunité. Il est rappelé que des contrôles sont possibles, par exemple sur la base de l'obtention des factures et contrats. Il est également proposé de mettre des sanctions suite aux contrôles faits sur les transactions à zéro euro. La DGEC demande aux participants de faire des contributions sur ces deux sujets (vérification sur factures, sanction des transactions à zéro euro).

La proposition n°12 est rejetée par les participants.

Proposition n°13 :**Proposition n°13 :**

Mettre à disposition mensuellement les informations agrégées sur :

- les CEE déposés et délivrés par type d'opération
- le stock en cours d'instruction
- les CEE délivrés par fiche / secteur / sous-secteur et par département
- le type de bénéficiaire (personne physique ou morale, logement social / privé pour la précarité)

Il est retenu de rendre mensuelle la publication par la DGEC d'informations agrégées sur les CEE déposés et délivrés par type d'opération, ainsi que le stock en cours d'instruction. Emmy pourrait alors ne plus diffuser de telles informations.

Concernant les informations détaillées des dates d'engagement par fiche et par département pour les CEE délivrés, elles sont déjà disponibles à fréquence semestrielle et ce rythme serait conservé.

Une réflexion a lieu sur la possibilité de publier des statistiques sur le type de bénéficiaires (personnes physiques ou morales, logement social ou privé) des CEE précarité énergétique.

Proposition n°14 :**Proposition n°14 :**

Permettre l'accès aux informations sur les CEE délivrés / déposés :

- par fiche
- par date de dépôt / d'engagement / de délivrance / d'achèvement
- par département
- par catégorie d'acteur
- par énergie
- par typologie de RAI

Prise en compte dans le cadre de la proposition 13.

Proposition n°15 :**Proposition n°15 :**

Inclure de nouveaux champs à renseigner pour les demandes de CEE : montant de l'opération (matériel/main d'œuvre), montant éventuel de la prime CEE, modèle d'obtention du CEE par l'obligé (accompagnement technique ou financier, le passage par un réseau intermédiaire ou non, etc.).

Cette proposition vise à faciliter l'évaluation du dispositif. Plusieurs participants soulignent la confidentialité de telles données. D'autres la lourdeur de leur communication. Les participants autres que l'ADEME et la DGEC ne montrent pas d'appétence pour la création d'information sur les coûts et investissements générés par le dispositif.

Proposition n°16 :**Proposition n°16 :**

Fournir la durée moyenne de génération des CEE selon le type d'opération

Non retenue. La DGEC pourrait toutefois produire une statistique sur le délai moyen entre engagement et achèvement de certaines opérations standardisées, à l'occasion d'une lettre d'information.

Proposition n°17 :**Proposition n°17 :**

Publier l'évolution de la couverture des obligations (par mois et cumul) sur la période, par énergie

Ou

Publier l'état des comptes de chaque acteur tous les ans / tous les 2 mois

Compte tenu du secret industriel et commercial, les participants ne sont pas favorables à la publication de statistiques par acteur.

Proposition n°18 :**Proposition n°18 :**

Demander aux principaux acteurs du dispositif un rapport annuel sur leurs activités (opérations réalisées, actions, dépenses de communication, effectif salarié, investissements travaux).

Les acteurs ne souhaitent pas voir leurs obligations de reporting alourdies, tout en indiquant en réaliser pour leurs besoins internes. Ces rapports permettraient cependant d'améliorer le suivi et l'évaluation du dispositif par l'administration. Le contenu détaillé et la question de la publicité de ses rapports sont à évaluer.